

Le château de La Roche, à proximité duquel un étang permet de pique-niquer sous des ombrages aménagés, offre un ensemble architectural du XVII^e siècle remarquable. Flanqué de quatre pavillons et défendu par de larges fossés, il a conservé son aspect imposant et appartient toujours aux descendants de la famille Charrier. À admirer, la grille d'entrée forgée, la cour d'honneur et saut de loup, la chapelle pentagonale XVIII^e siècle à dôme octogonal et les deux fameux ponts tournants.



Le moulin scierie, le four à tuile, le lavoir et l'étang

Dès 2007, après des démarches conséquentes et efficaces, Jacques Bret, le maire de Jullié de l'époque a convaincu la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu, de restaurer le site de la Roche, et notamment le vieux moulin scierie, afin de valoriser le patrimoine local et de promouvoir les savoir-faire traditionnels, le tout dans une optique touristique. C'est donc à ce jour la nouvelle Communauté de Communes de Saône-Beaujolais qui a repris le flambeau en dirigeant la maîtrise d'ouvrage.

Un site remarquable, qui comprend un moulin à eau datant de la fin du 18^e s., situé au bord de l'étang de la Roche, utilisé autrefois comme scierie, un four à tuiles et son séchoir, un lavoir situé en bas de la ferme et un terrain situé entre le moulin scierie et le four à tuiles. Les bâtiments et le terrain ont été achetés ou loués (sur la base d'un bail emphytéotique) à Mme de Fayolle par la Communauté de Communes de la région de Beaujeu, maître d'ouvrage du projet de restauration.

La première tranche de travaux, relative au gros œuvre – charpentes et toitures - a débuté en automne 2012 sous la responsabilité d'Olivier Chanu, architecte du Patrimoine. Elle s'est achevée mi-2013. La dernière tranche de travaux a débuté en décembre 2014. Elle est en phase terminale. Elle concerne le second œuvre, la réfection des façades, les huisseries, les menuiseries, les aménagements intérieurs... du moulin scierie et du séchoir, ainsi que les abords. Le projet en cours inclut la restauration des différents mécanismes, de la roue et des parties intermédiaires...



De son côté l'étang est aussi en cours de réaménagement, en tenant compte notamment des contraintes relatives à la loi sur l'eau (nouvelles normes européennes, crue centennale...). Une zone humide pourrait y être créée comprenant un jardin botanique, avec vocation pédagogique. Ce dossier est pris en charge par la municipalité, troisième partenaire de ce projet.